



Le jeudi 30 mars 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 24 mars 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir): M. Stéphane DELANNOY (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Didier DUPE (à Mme Colette GRASER), M. Alexandre MEZIERE (à M. le Maire)

Excusée : Mme Danièle PETIT

Absentes : Mmes Christiane DECANter-CAULLET, Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN

N° 17-1-30

Développement économique

Location de l'immeuble
18 place de l'Abbé Bonpain
à un usage commercial

Travaux pris en charge par le locataire

Convention

Rapport de M. Xavier RUYANT,
Adjoint au Maire

La commune est propriétaire de l'immeuble sis 18 place de l'abbé Bonpain.

Dans le cadre du projet municipal 2014-2018, le conseil municipal souhaite rendre plus dynamique le centre-ville de Bondues, notamment en développant et en soutenant l'offre économique dans ses principales rues.

La ville a ainsi souhaité valoriser l'immeuble lui appartenant situé 18 place de l'Abbé Bonpain, en le transformant en cellule commerciale.

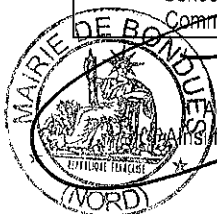
Durant la préparation du marché public, la ville a trouvé un commerçant intéressé pour ouvrir une fromagerie en la personne de M. Marc Herbaux, gérant de l'entreprise individuelle « L'ami Fromager ».

Afin d'éviter des travaux inutiles qui auraient généré des dépenses superflues et allonger les délais de livraison de la surface commerciale par la ville à M. Herbaux, il a été convenu que la ville intégrerait dans son marché les travaux qu'elle réaliserait pour le compte de l'entreprise individuelle « L'ami Fromager ». Ces prestations ont fait l'objet d'une liste exhaustive arrêtée avant la passation du marché sur un montant défini entre les parties.

De même, la ville aurait dû, s'agissant d'un établissement recevant du public, recourir à un architecte DPLG pour porter le permis de construire obligatoire. Décision a été prise de confier le choix de l'architecte à Monsieur Herbaux afin que le travail mené corresponde aux attentes du futur preneur autant qu'à celle de la commune.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée qui fixe les modalités et la participation financière de M. HERBAUX.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 7 mars 2017
Commission Générale du 14 mars 2017



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22
Abstention :	1 (N. Herbaux)
Exprimés :	21
Pour :	21